



BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 novembre 2023
à 18h30

Nombre de membres	
En exercice :	16
Présents :	12
Absents :	4
Votants :	
- dont « pour » :	12
- dont « contre » :	0
- dont « abstention » :	0

Présents : Thierry CARRÈRE, Jean-Michel DESSÉRÉ, Aude LACAZE-LABADIE, Didier LARRAZABAL, Régine BERGERET, Alain TRÉPEU, Philippe CASTETS, Benoît MARINÉ, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Alban LACAZE, Lucien LARROZE

Excusés : Xavier MASSOU, Joël SÉGOT, Marie-France CONSTANT, Claude BORDE-BAYLACQ

Décision n°DB-2023-008 : ADMINISTRATION GENERALE
Marché de fourniture et pose de mobiliers de signalisation des zones d'activités et des équipements communautaires

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2020-1607-5.7-6, le Bureau a reçu délégation pour prendre toute décision concernant les contrats de la commande publique et leurs actes modificatifs intervenant en cours d'exécution qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget (au-delà de 50 000 € HT).

Il explique qu'il a fait procéder à la mise en concurrence pour le marché de fourniture et pose de mobiliers de signalisation des zones d'activités et des équipements communautaires.

Il présente l'analyse des offres et propose au Bureau de retenir la proposition de la société Deltaplast Signalétique SAS à Sauvagnon, pour un montant de 72 052 € HT, soit 86 462,40 € TTC.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires,

Compte tenu de ce qui précède, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché et les pièces qui s'y réfèrent, y compris les avenants à intervenir avec l'entreprise désignée ci-dessus ;
- **RAPPELLE** que les crédits ont été prévus au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
 Le Président,

Thierry CARRÈRE

